

Demande d'autorisation préalable

cerfa
N ° 14798*01

de nouvelle installation de remplacement de modification

d'un dispositif ou d'un materiel supportant de la publicité, une préenseigne ou une enseigne

Livre V - Titre VIII - Chapitre 1er - art. L. 581-9 et L. 581-44, R. 581-9 à R. 581-21 du code de l'Environnement

	Cadre réservé à l'administration											
Date de réception	on Dossier transmis à						Numéro d'autorisation					
/ /				//_		_	ΔΡ -					
		ABF 🖵	рі	réfet de ré	gion L	,	_					
						_						
	-				-	sitif visé	par	r la demande d'autorisation				
	n imprimé ne peut concerner qu'un seul type de dispositif. orsque plusieurs dispositifs du même type sont installés sur le même terrain, un seul imprimé peut être renseigné.											
								d imprimé doit être renseigné.				
1. Identité du déc	larant	proje	tant	d'explo	iter le	e dispos	sitif					
Vous êtes un particulie	r:		Mad	ame \square		Mon	sieur					
Nom						Pré	nom					
Vous êtes une personn	e morale	:										
Dénomination					R	Raison soc	iale :					
N° SIRET								Forme juridique				
Représentant de la per	rsonne m	norale	Mad	ame 🔲		Monsieur						
Nom					Prénc	om						
2. Coordonnées d	lu déc	larant										
Adresse : Numéro		Extensi	ion		Lieu-	dit ou boit	te pos	stale				
Voie							·					
Code postal				Localité								
N° de téléphone			_			N° de	téléco	opie				
Adresse électronique												
<u> </u>	a a barillar	ام ما		مامم مائم		:fa						
3. Localisation d'in	nstalia	non a				ITS						
Département			(Commune								
Adresse												
4. Enseignes												
Situation de l'activité	RI	DC 🗖	Е	tage(s) n°								
4.1. Enseigne n°1												
Support de l'enseigne	projetée	:										
Sur toiture				Scellée au	sol ou	installée d	directe	tement sur le sol (supérieures à 1 m²)				
Sur façade		ŗ		èle à la fac				perpendiculaire à la façade				
Sur clôture				nt ou mar				Sur garde-corps				
	Enseigne à faisceau de rayonnement laser Puissance de la source											
Type d'enseigne												
Lettres individuelles			Ва	ndeau sup	port			Enseigne double-face				
Autre (précisez) :												

Enseigne I	umineuse		Oui		Non							
Projection	ou transparence		L	.ettre	découpées		Clign	otante (p	harmo	acie et servic	es d'urgence)	
Numérique	9				Autre		Р	récisez:				
Luminance	e maximale :		de jour		CC	l/m²		de nuit			(cd/m²
Efficacité l	umineuse				In	n/W						
Extinction	prévue : (horaires ir	ndica	tif)									
	Caractéristiques et dimensions											
Couleur:	fond						lettres					
Largeur	,m	Н	auteur		,m	Ер	aisseur		cm	Surface		m²
	rapport au bâtimei	nt (à f	aire figi	Jrer su	ır le plan de							
Hauteur lik	ore au dessus du niv	/eau	du sol			mètr	es	L	.argel	ır de la rue		_ cm
Saillie sur la	a façade					mètr	es	Lo	argeui	du trottoir		_ cm
4.2. Ens	eigne n°2											
	e l'enseigne projeté	e :										
Sur toiture				Scell	ée au sol ou	insta	llée dire	ctement	sur le	sol (supérie	ures à 1 m²)	
Sur façade	Э		ķ		èle à la faça						à la façade	
Sur clôture					nt ou marqu						garde-corps	
Enseigne à	à faisceau de rayor	nem					uissance	e de la so	urce		,	
Type d'ens												
Lettres ind				В	andeau sup	port				Enseigne	double-face	
Précisez :												
Enseigne I	umineuse		Oui		Non							
Projection	ou transparence		L	.ettre	découpées		Clign	otante (p	harmo	acie et servic	es d'urgence)	
Numérique	€		Autre		Précis	sez:						
Luminance	e maximale :	(de jour				cd/m²	de	e nuit		(cd/m²
Efficacité l	umineuse						lm/W					
Extinction	prévue : (horaires ir	ndica	tif)									
Caractéris	tiques et dimensior	าร										
Couleur:	fond						lettres					
Largeur	,m	Н	auteur		,m	Ер	aisseur		_ cm	Surface		m²
Saillie par	rapport au bâtimei	nt (à f	aire fig	Jrer su	ır le plan de	mass	se côté ·	-				
Hauteur lik	ore au dessus du niv	/eau	du sol				mètres	Sai	llie sur	la façade		_ cm
Largeur de	e la rue						<u>mètres</u>	Lc	argeui	du trottoir		_ cm
4.3. Ens	eigne n°3											
Support de	e l'enseigne projeté	ée :										
Sur toiture				Scell	ée au sol ou	insta	ıllée dire	ectement	sur le	sol (supérie	ures à 1 m²)	
Sur façad	e:			parall	èle à la faço	ade			perpe	endiculaire (à la façade	
Sur clôture	÷		Su	r auve	ent ou marqu	uise				Surg	garde-corps	
Enseigne (à faisceau de rayo	nnem	ent lase	er		Р	uissanc	e de la sc	ource			
Type d'en	seigne											
Lettres ind	ividuelles			Во	andeau supp	oort				Enseigne o	double-face	
Précisez :												
Enseigne I	umineuse		Oui		Non							
Projection	ou transparence				découpées		Clign	otante (p	oharmo	acie et servic	es d'urgence)	
Numériqu	е		Autre		Précis	ez:						
Luminanc	e maximale :		de jour				cd/m²	de	e nuit		cd	/m²

Efficacité lumineuse	lm/W							
Extinction prévue : (horaires indicatif)								
Caractéristiques et dimensions								
Couleur: fond		lettres						
Largeur,m Hauteu	,m	Epaisseur		cm Surfa	се	_	,	m²
Saillie par rapport au bâtiment (à faire fig	jurer sur le plan de	e masse côté	– pièce AP2	2)				
Hauteur libre au dessus du niveau du sol		,mètres	Saillie	e sur la faça	de		- '	_ cm
Largeur de la rue		,mètres	Lar	geur du trott	oir		- '	_ cm
4.4. Autres enseignes existantes p	oour le même é	établisseme	ent					
Enseigne sur toiture :	Nombre		Surfac	ce cumulée		_		m²
Enseigne sur façade :	Nombre		Surfac	ce cumulée		_		m²
Enseigne scellées au sol ou installées directement sur le sol (supérieures à 1m²)	Nombre							
4.5. Surface cumulée des enseign établissement)	es installées et	des enseig	gnes exist	antes (poi	ur le i	nêm	ie	
Surface cumulée des enseignes sur toiture,m² de l'établissement	Surface cumulé enseignes sur fo de l'établissen	içade	. ,m²	Surface d faço commerc	ade		·	_m²
4.6. Cas particulier du lieu où sont	localisées les	enseignes						
L'activité est-elle située dans une zone c	ouverte par un RLI	· ·			Oui		Non	
Zonage du règlement local de publicité								
S'agit-il d'enseigne(s) temporaire(s) ?					Oui		Non	
Durée d'installation								
Enseigne(s) apposée(s) sur un immeuble immeuble, sur un immeuble inscrit à l'inve					Oui		Non	
Précisez								
Enseigne(s) apposée(s) sur un monumen national, une réserve naturelle ou sur un	t naturel, dans un arbre. (R. 581-16 II	site classé, ur 2° du CE)	n cœur de p	oarc	Oui		Non	
Précisez						_		
Enseigne(s) apposée(s) dans un secteur s	sauvegardé (R. 58	1-16 II 3° du C	E)		Oui	ш	Non	ш
Précisez								
Enseigne(s) apposée(s) dans une zone d paysager, (ZPPAUP) ou une aire de mise patrimoine (AMVAP) (R. 581-16 II 4° du Cl	en valeur de l'arc			ırbain ou	Oui		Non	
Précisez								
Enseigne(s) apposée(s) dans une zone de parc naturel régional, dans un site inscrit d'adhésion d'un parc national, dans une une zone de protection spéciale) (L. 581-	à l'inventaire ou s zone Natura 2000	a zone de pro	otection, do	ans l'aire	Oui	<u> </u>	Non	0
Précisez								
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	5. Dispositif lumineux (à l'exclusion des concessions de mobilier urbain, des dispositifs de							
micro-affichage, et des dispositifs supportant des affiches éclairées par projection ou par transparence)								
5.1. Localisation du dispositif ou	du matériel							
Propriété privée			Don	naine public				
Superficie du terrain (hors domaine public)	, m	² Référence		(indicative)				
Propriété privée : Longueur du côté de l'unité foncière bordant la voie publique	, mètre	s Longueur o	maine pub du côté l'ur 'emplacem	nité foncière		, _	m	ètres

Distance de l'installation projetée par rapport : (uniquement dispositifs scellés au sol ou installés directement sur le sol)												
Aux limites séparatives de propriété (hors domaine pub	Aux limites séparatives de propriété (hors domaine public) ——,—— mètr				aux baies des immeubles situées sur des fonds voisins, mètres							
Si la commune d'installation	Si la commune d'installation est dotée d'un Règlement la					:						
Zonage du règlement local	de publicité	é (indicatif)										
Si l'installation a lieu hors ag	glomératio	n :										
Emprise d'aéroport			de gare erroviaire			Péri	mètre d'un é comme		sement de délimité par			
5.2. Nature du dispositi	f ou du m	atériel										
Dispositifs muraux												
Sur mur :		Nombre					Fo	rmat				
Sur clôture :		Nombre					Fo	rmat				
Sur palissade :		Nombre					Fo	rmat				
Autre (précisez)		Nombre					Fo	rmat				
Dispositifs scellés au sol ou installés directement sur le s	ol	Nombre					Fo	rmat				
Nombre de faces :	S	imple-face					Double-	face				
Dispositifs sur toiture		Nombre					Fo	rmat				
Caractéristiques de la public	cité lumineu	ıse										
Durée d'installation									(8 ans	maxim	um)	
Lettres découpées		Aut	re (préci	isez):								
Numérique		A imo	ages anii	mées		Α	images fixes		Vidéo			
Luminance maximale:		de jour			cd,	/m²	de nuit			cd	l/m²	
Luminance moyenne:		de jour			cd,	/m²	de nuit			cd	d/m²	
Efficacité lumineuse :		lm/\	W Cons	ommo	ation éle	ectri	que (dispositii	f num	érique)	k	kWh	
Extinction prévue : horaires					Conso	mm	ation électriq	ue (d	ispositif nun	nérique	:)	
5.3. Autres dispositifs o	u matérie	ls existant	sur le t	terrai	n (si ir	ısta	llation sur u	ıne p	oropriété	privée))	
Dispositifs muraux												
Sur mur :		Nombre					Fo	rmat				
Sur clôture :		Nombre					Fo	rmat				
Sur palissade :		Nombre					Fo	rmat				
Autre : (précisez)		Nombre					Fo	rmat				
Dispositifs scellés au sol ou installés directement sur le s	ol	Nombre					Fo	rmat				
Dispositifs sur toiture		Nombre					Fo	rmat				
6. Installation de publicité lumineuse sur mobilier urbain dans le cadre d'une concession d'affichage (à l'exclusion des dispositifs supportant des affiches éclairées par projection ou par transparence)												
N'indiquez ici que le nombre format, localisation, distance									P5 leurs na	ture,		
Abris:	Nombre			Colo	nnes p	orte-	-affiches: N	ombr	е			
Kiosques:	Nombre				A 4 2.1		officia N	ombr	0			
	NOTTIDIE				mats p	JOHE	e-affiche: N	OHIDI	Е			

7. Dispositifs de petit format intégrés à des devantures commerciales supportant de la publicité lumineuse (à l'exclusion des dispositifs supportant des affiches éclairées par projection ou par transparence)								
Surface de la devanture commerci	ale	, m²						
La surface cumulée des disposi devanture commerciale, dans la		éjà présents ne			xième de	la surface de la		
Nature des dispositifs Surface	m²	Nombre			Cumul	m²		
Surface	, m ²	Nombre			Cumul	, m² , m²		
Surface		Nombre			Cumul	m ²		
3011466		ace cumulée d	es dispositifs c	láclarás	Como	, m ²		
Autres dispositifs de petit-format l					concernée			
Surface	, m²	Nombre	141100 001 14 4		Cumul	, m²		
Surface		Nombre			Cumul	, m²		
Surface	m²	Nombre			Cumul	, m ²		
	Surface	cumulée des d	ispositifs déjà	installés		, m²		
Caractéristiques de la publicité lu								
Durée d'installation						(8 ans maximum)		
Lettres découpées	Autre (p	orécisez)						
Numérique	☐ A images of	animées 🔲	A images fi	xes \Box		Vidéo 🔲		
Luminance maximale	de jour		cd/m²	de nuit		cd/m²		
Luminance moyenne	de jour		cd/m²	de nuit		cd/m²		
Efficacité lumineuse			lm/W					
8. Bâches								
8.1. Bâches de chantier								
Nature des travaux (précisez)								
Durée des travaux			BBC rénovat	ion 🔲				
Emplacement de l'échafaudage								
Surface de la bâche		m² Su	rface de la pu	ublicité :		,m²		
Durée d'installation de la bâche	(n	ne peut excéder l	'utilisation effec	ctive des é	chafaudag	es pour les travaux)		
8.2. Emplacement de bâch	es publicitaires							
Type de support								
Surface de la bâche	,	m²						
Durée d'installation						(8 ans maximum)		
9. Dispositif temporaire de	dimension exce	eptionnelle						
Type de manifestation annoncée								
Date de la manifestation annoncée								
Surface du dispositif								
Durée d'installation								
Dorce a marananon								

1	10. Engagement du demandeur ou du mandataire								
	J'atteste avoir qualité pour effectuer la présente demande d'autorisation préalable. Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.								
	Fait à :	Le,							
	Signature du demandeur								
	Votre demande d'autorisation doit être établie en 3 exemp	plaires et doit être adressé :							

- à la mairie où est envisagé le dispositif: lorsque la commune est couverte par un règlement local de publicité ou lorsqu'il s'agit d'une demande concernant un emplacement de bâche ou un dispositif de dimension exceptionnelle
- à la préfecture du département où est envisagé le dispositif: lorsque la commune n'est pas couverte par un règlement local de publicité

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès de la mairie ou de la préfecture. Les données recueillies seront transmises au x services compétents pour l'instruction de votre demande.



Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande d'autorisation préalable

d'un dispositif ou d'un materiel supportant de la publicité ou une préenseigne ou une enseigne

Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée.							
Vous devez fournir 3 dossiers.							
1. PIECES OBLIGATOIRES POUR TOUTES LES DEMANDES							
Pièce		Nombre d'exemplaires					
AP1. Plan de situation du terrain (1)		3					
AP2. Plan de masse coté (1)		3					
AP3. Représentation graphique de l'enseigne cotée en trois dimensions		3					
AP4. Pour les nouvelles installations : accord daté du propriétaire ou du gestionnaire du terrain où est installé le dispositif		3					
(1) cette pièce n'est pas exigée si le matériel est implanté sur le domaine public Pour les dispositifs de micro affichage, les pièces AP1 et AP2 concernent la devanture commerciale	et non	le terrain.					
2. PIECES SUPPLEMENTAIRES A JOINDRE EN FONCTION DES DISPOSITIFS							
Lorsque la demande concerne une enseigne ou une enseigne laser							
AP5. Mise en situation de l'enseigne		3					
AP6. Vue de l'immeuble concerné avec et sans l'enseigne, ou avant changement de l'enseigne		3					
AP7. Appréciation sur son intégration dans l'environnement		3					
AP8. Notice descriptive mentionnant la puissance de la source laser, les caractéristiques du ou des faisceaux et la description des effets produits		3					
Lorsque la demande concerne un dispositif publicitaire lumineux, l'installation de publici mobilier urbain dans le cadre d'une concession d'affichage ou l'installation de publicité micro-affichage							
AP9. Analyse du cycle de vie du dispositif		3					
AP10. Visibilité depuis la voie publique la plus proche		3					
AP11. Appréciation sur sa compatibilité avec le cadre de vie environnant, sur son insertion architecturale, sur son respect des principes de la sécurité routière, sur les nuisances visuelles pour l'homme et l'environnement		3					
AP12. Liste des dispositifs de mobilier urbain dans le cadre d'une concession d'affichage indiquant pour chaque dispositif : sa nature, son format, sa localisation, sa distance par rapport aux baies des immeubles situés sur les fonds voisins et les éléments des pièces AP9, AP10 et AP11.		3					
Lorsque la demande concerne un emplacement de bâche							
AP13. Esquisses ou photos de la bâche et de l'emplacement envisagé		3					
AP14. Notice sur les procédés utilisés et les caractéristiques des supports		3					
AP15. Appréciation de son insertion architecturale, de son impact sur le cadre de vie environnant, et de ses incidences sur la sécurité routière		3					
Lorsque la demande concerne un dispositif temporaire de dimension exceptionnelle							
AP16. Esquisses ou photos du dispositif, de la publicité et de l'emplacement envisagé		3					
AP17. Notice sur les procédés utilisés et les caractéristiques des supports		3					
AP18. Appréciation de son insertion architecturale, de son impact sur le cadre de vie environnant, et de ses incidences sur la sécurité routière		3					



Notice d'information pour les demandes d'autorisations préalables d'un dispositif ou d'un matériel supportant de la publicité ou une préenseigne ou une enseigne

1 - DANS QUEL CAS UTILISER CE FORMULAIRE ?

• Quels dispositifs sont concernés par la demande d'autorisation préalable?

Sont concernés par l'autorisation préalable :

- o Enseignes:
 - Installées sur le territoire d'une commune couverte par un Réglement Local de Publicité
 - Installées sur un immeuble ou dans un lieu mentionné au L. 581-4 du code de l'Environnement
 - Installées dans un lieu mentionné au L. 581-8 du CE
- Enseignes à faisceau laser
- o Enseignes temporaires:
 - Installée sur un immeuble ou dans un lieu mentionné au L. 581-4 du CE
 - Scellées au sol ou installées sur le sol dans un lieu mentionné au L. 581-8 du CE
- Dispositifs de publicité lumineuse, autre que ceux supportant des affiches éclairées par projection ou transparence
- Mobilier urbain supportant de la publicité lumineuse,
- Emplacement de bâches
- o Dispositifs de dimension exceptionnelle

2 - Informations Utiles

Qui doit déposer une demande d'autorisation préalable?

Vous devez déposer une demande dans l'une des deux situations suivantes :

- o Enseignes : vous êtes la personne ou le mandataire représentant l'entreprise qui exerce l'activité signalée
- o Dispositif publicitaire : vous êtes la personne ou ou le mandataire représentant l'entreprise qui projette d'exploiter le dispoitif ou le materiel

3 - MODALITES PRATIQUES

Comment constituer le dossier de demande d'autorisation?

Pour que votre dossier soit complet, le formulaire doit être soigneusement rempli. Le dossier doit comporter les pièces figurant dans le bordereau de remise. Le numéro de chaque pièce figurant dans le bordereau de remise doit être reporté sur la pièce correspondante.

Si vous oubliez des pièces ou si les informations nécessaires à l'examen de votre demande ne sont pas présentes, l'instruction de votre dossier ne pourra pas débuter.

Attention : votre dossier sera examiné sur la foi des déclarations et des documents que vous fournissez. En cas de fausse déclaration, vous vous exposez à une annulation de la décision et à des sanctions pénales.

Où déposer le dossier?

La demande d'autorisation préalable doit être adressée par pli recommandé avec demande d'avis de reception ou déposée contre recepissé daté :

- Soit en mairie : lorsque la commune où est envisagé le dispositif est couverte par un règlement local de publicité , ou lorsqu'il s'agit d'une demande concernant un emplacement de bâche ou un dispositif de dimension exceptionnelle
- Soit en préfecture: lorsque la commune où est envisagé le dispositif n'est pas couverte par un règlement local de publicité

Quand sera donnée la réponse?

Le délai d'instruction est de 2 mois.

A défaut de notification dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée dans les termes où elle a été demandée.

4 - Informations Complementaires

Si vous avez un doute sur le régime (déclaration ou autorisation) auquel doit être soumis le dispositif, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie ou de la préfecture du lieu où vous souhaitez installer le dispositif.

Adresse du portail Internet du ministère:

http://www.developpement-durable.gouv.fr

A Vous pouvez remplir un formulaire en ligne :

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14798.do



Ministère chargé de l'Environnement

Récépissé de depôt d'une demande d'autorisation préalable

d'un dispositif ou d'un materiel supportant de la publicité ou une préenseigne ou une enseigne

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une demande d'autorisation préalable pour un ou plusieurs dispositifs ou matériels supportant de la publicité, une préenseigne ou une enseigne.

Le délai d'instruction de votre dossier est de DEUX MOIS, suivant la réception de votre dossier, et, si vous ne recevez pas de courrier de l'administration dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée dans les termes où elle a été demandée.

Toutefois, dans le mois qui suit le dépôt de votre dossier, l'administration peut vous écrire pour vous indiquer qu'il manque une ou plusieurs pièces à votre dossier, qu'il vous convient de produire dans un délai de deux mois suivant la réception de ce courrier.

Si vous ne produisez pas les informations, pièces et documents manquants dans ce délai, votre demande fera l'objet d'une décision tacite de rejet.

Lorsque votre dossier sera complet, dans le délai imparti, vous recevrez alors le présent récépissé faisant courir le délai d'instruction.

Si vous n'avez pas reçu de décision concernant votre demande à la fin des deux mois suivant la réception du présent récépissé, votre demande est réputée accordée et vous pourrez installer votre dispositif.

#